



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/47

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Marie AGEZ	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
M. Bertrand TANGUILLE	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
Mme Séverine MAYEUX	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
M. Dominique DONNAINT	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
Mme Françoise GATEL	Mme Claudine DESMET
M. Hervé DIOT	M. Christian NIEL
	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet** : Reprise anticipée des résultats du budget « Courtil d'ahier 2 » - exercice 2020

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 se soldent par :

- un déficit d'investissement de : **1 540,00 €**

La reprise anticipée des résultats, avant le vote du compte administratif 2020, se présente donc comme suit :

- en excédent de fonctionnement (R 002) : 00,0 €  
- en déficit d'investissement (D 001) : 1 540,00 €

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu la validation des résultats de clôture de l'exercice 2020 par la trésorerie de Châteaugiron,**  
**Vu l'exposé ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- accepte de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2020 et de les affecter sur le budget de l'exercice 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

  
Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/48

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Vote du budget primitif « Courtil d'ahier 2 » - exercice 2021**

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Le budget primitif « Courtil d'Ahier 2 » pour l'exercice 2021 s'élève globalement à **541 540,00 €** répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

- section de fonctionnement : **390 000,00 €**
- section d'investissement : **151 540,00 €**

Des extraits des documents budgétaires 2021 sont joints à la note de synthèse (Annexe 1.48), et consultables dans leur intégralité en Mairie.

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

**Vu l'avis favorable (2 abstentions) de la commission Finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- vote le budget primitif « Courtil d'Ahier 2 » pour l'exercice 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT



26 MARS 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)**

Numéro SIRET : 20006448300171

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CHATEAUGIRON

**M. 14**

**Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA**

**Budget primitif (projet de budget)**

**voté par nature**

**BUDGET ANNEXE : COURTIL D'AHIER 2 (3)**

**ANNEE 2021**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

### II - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	10
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	11
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	12
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	13
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	14

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	15

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

26 MARS 2021

**VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	255 000,00	255 000,00	0,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	50 000,00	50 000,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	200 000,00	200 000,00	0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	5 000,00	5 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>255 000,00</b>	<b>255 000,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	3 460,00	133 460,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	1 540,00	1 540,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 540,00	1 540,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 000,00</b>	<b>135 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>260 000,00</b>	<b>390 000,00</b>	<b>0,00</b>
--	-------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>390 000,00</b>
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	240 000,00	240 000,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	240 000,00	240 000,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	20 000,00	150 000,00	0,00
71355	Varial° stocks terrains aménagés	20 000,00	150 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>20 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>260 000,00</b>	<b>390 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>390 000,00</b>
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00	150 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	20 000,00	150 000,00	0,00
3555	Terrains aménagés	20 000,00	150 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>20 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>
--	------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>1 540,00</b>
--	-----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>151 540,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

BZ

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 540,00	16 540,00	0,00
1641	Emprunts en euros	16 540,00	16 540,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		16 540,00	16 540,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>16 540,00</b>	<b>16 540,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 460,00	133 460,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	1 540,00	1 540,00	0,00
3555	Terrains aménagés	1 540,00	1 540,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 000,00</b>	<b>135 000,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 000,00</b>	<b>135 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>21 540,00</b>	<b>151 540,00</b>	<b>0,00</b>
--	--	------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>			<b>0,00</b>
----------------------------------	--	--	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>			<b>0,00</b>
--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>151 540,00</b>
---	--	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/49

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<i>Absents :</i>	
Mme Claudine DESMET	
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Vote du budget primitif « Bois de Lassy » - exercice 2021**

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Le budget primitif « Bois de Lassy » pour l'exercice 2021 s'élève globalement à **600 000,00 €** répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

- section de fonctionnement : **300 000,00 €**

- section d'investissement : **300 000,00 €**

Des extraits des documents budgétaires 2021 sont joints à la note de synthèse (Annexe 1.49), et consultables dans leur intégralité en Mairie.

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

**Vu l'avis favorable (2 absentions) de la commission Finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- **vote le budget primitif « Bois de Lassy » pour l'exercice 2021.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)**

Numéro SIRET : 20006448300189

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CHATEAUGIRON

**M. 14**  
**Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA**

**Budget primitif (projet de budget)**  
**voté par nature**

BUDGET ANNEXE : BOIS DE LASSY (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

### II - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	10
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	11
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	12
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	13
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	14

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	15

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	300 000,00	300 000,00	0,00
6015	Terrains à aménager	300 000,00	300 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>300 000,00</b>
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	300 000,00	300 000,00	0,00
71355	Varial° stocks terrains aménagés	300 000,00	300 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>300 000,00</b>
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	300 000,00	300 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	300 000,00	300 000,00	0,00
3555	Terrains aménagés	300 000,00	300 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		300 000,00	300 000,00	0,00

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		300 000,00	300 000,00	0,00
--	--	------------	------------	------

+		<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>		0,00
+		<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>		0,00
=		<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		300 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	300 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	300 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		300 000,00	300 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>
--	-------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>300 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/50

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

*Absents :*

Mme Françoise GATEL

M. Hervé DIOT

Mme Claudine DESMET

M. Christian NIEL

M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Vote du budget primitif « Croix Chevrel » - exercice 2021**

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Le budget primitif « Croix Chevrel » pour l'exercice 2021 s'élève globalement à **1 600 000,00 €** répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

- section de fonctionnement : 800 000,00 €

- section d'investissement : 800 000,00 €

Des extraits des documents budgétaires 2021 sont joints à la note de synthèse (Annexe 1.50), et consultables dans leur intégralité en Mairie.

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

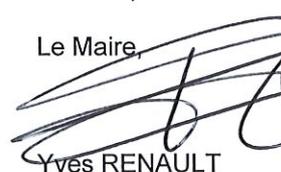
**Vu l'avis favorable (2 abstentions) de la commission Finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- vote le budget primitif « Croix Chevrel » pour l'exercice 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

  
Yves RENAULT



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)**

Numéro SIRET : 20006448300205

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CHATEAUGIRON

**M. 14**  
**Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA**

**Budget primitif (projet de budget)**  
**voté par nature**

**BUDGET ANNEXE : LA CROIX CHEVREL (3)**

**ANNEE 2021**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

### II - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	10
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	11
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	12
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	13
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	14

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	15

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	750 000,00	800 000,00	0,00
6015	Terrains à aménager	750 000,00	750 000,00	0,00
6045	Achats études, prestat <sup>o</sup> services (terrai	0,00	50 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>750 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>o</sup> ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>750 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			<b>0,00</b>
----------------------------------	--	--	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			<b>0,00</b>
---	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>800 000,00</b>
--	--	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

AZ

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	750 000,00	800 000,00	0,00
71355	Varial° stocks terrains aménagés	750 000,00	800 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>750 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>750 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>800 000,00</b>
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

D1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imputées	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	750 000,00	800 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	750 000,00	800 000,00	0,00
3555	Terrains aménagés	750 000,00	800 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>750 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>750 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>800 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	750 000,00	800 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	750 000,00	800 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>750 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>750 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>750 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>
--	--	-------------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>800 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/51

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAIN	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Admission des créances éteintes**

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Les services de la Trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une décision d'effacement de dette validée par la commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine en date du 23 juillet 2020.

Ainsi, ce dernier demande de présenter ce dossier au Conseil municipal pour validation de l'admission des créances éteintes.

Les créances concernées d'un montant de 996,55 € seront imputées en dépense à l'article 6542 intitulé «Créances éteintes» du budget commune. Ces créances se répartissent comme suit :

Année	2017	2018	2019	2020
Montant	177,65 €	134,20 €	493,80 €	190,90 €

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

**Vu l'état de situation présenté par Monsieur le Trésorier,**

**Vu la décision de la Commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine en date du 27/07/2020,**

**Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 25 février 2021,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- éteint les créances présentées ci-dessus sur demande de Monsieur le Trésorier,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/52

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Rapports sur le prix et la qualité de service du SISEM – Année 2019**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Comme chaque année, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement doivent être présentés au Conseil municipal et portés à la connaissance du public. Depuis 2015, ces derniers doivent également être diffusés sur le portail de l'observatoire national des données sur les services publics d'eau et d'assainissement.

**Pour le service public d'assainissement collectif :**

Sur le territoire de la commune, il existe différents modes de gestion du service public d'assainissement en fonction des ouvrages existants.

Pour les communes déléguées de Châteaugiron et Ossé, ce service comprend :

- d'une part, la collecte des eaux usées – réseaux et ouvrages de pompage – dont la compétence est exercée en régie directe par la commune.
- d'autre part, le traitement des eaux usées – station d'épuration – dont la compétence est exercée par le SISEM (Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon).

Pour la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail, la collecte et le traitement des eaux usées sont exercées en régie directe par la commune.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public du SISEM pour 2019 a été approuvé à l'unanimité par le comité syndical en date du 6 janvier 2021 et communiqué aux communes membres afin d'en prendre acte. Ce rapport est joint à la note de synthèse (annexe 1.52).

**Vu les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales,**  
**Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon en date du 6 janvier 2021,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du Syndicat Intercommunal de la Station d'épuration de Montgazon pour l'année 2019.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT



# Syndicat Intercommunal de la Station d'Epuration de Montgazon (SISEM)

assainissement collectif

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

<b>1.</b>	<b>Caractérisation technique du service.....</b>	<b>3</b>
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	3
1.3.	Nombre d'abonnés .....	4
1.4.	Volumes facturés .....	4
1.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	4
1.6.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	5
1.7.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	5
1.7.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	5
1.7.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	5
<b>2.</b>	<b>Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....</b>	<b>6</b>
2.1.	Modalités de tarification .....	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	7
2.3.	Recettes .....	8
<b>3.</b>	<b>Indicateurs de performance.....</b>	<b>9</b>
3.1.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	9
3.2.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	9
3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	10
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	10
<b>4.</b>	<b>Financement des investissements .....</b>	<b>11</b>
4.1.	Montants financiers.....	11
4.2.	Etat de la dette du service.....	11
4.3.	Amortissements.....	11
<b>5.</b>	<b>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....</b>	<b>12</b>
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	12
<b>6.</b>	<b>Tableau récapitulatif des indicateurs.....</b>	<b>13</b>

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon (SISEM)
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Châteaugiron, Domloup, Nouvoitou, Ossé
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/03/2014
- Date de fin de contrat initial : 28/02/2026
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 28/02/2026
- Nombre d'avenants et nature des avenants :

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	01/01/2019	Catégorisation des abonnés de la commune de Nouvoitou et tarification sociale
1	01/01/2015	Transfert de la compétence assainissement à Rennes Métropole pour la commune de Nouvoitou

### 1.3. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 198 abonnés au 31/12/2019** (5 984 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Châteaugiron	3 486	3 550	1.8
Domloup	1 235	1 263	2.3
Nouvoitou	942	1 037	10
Ossé	321	348	8.4
<b>Total</b>	<b>5 984</b>	<b>6 198</b>	<b>3.6 %</b>

### 1.4. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>509 490</b>	<b>504 913</b>	<b>-0.90 %</b>

### 1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **9 au 31/12/2019**.

## 1.6. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon

Code Sandre de la station : 0435099S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/2012
Commune d'implantation	Domloup (35099)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	16 000 EH
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	2 930 m <sup>3</sup> /j
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 22/11/2010 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.7. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.7.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon (Code Sandre : 0435099S0002)		
<b>Total des boues produites</b>	<b>329.6</b>	<b>127.3</b>

### 1.7.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon (Code Sandre : 0435099S0002)	329.6	127,3
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>329.6</b>	<b>127,3</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	14.46 €	14.46 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,47 €/m <sup>3</sup>	0,47 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	15.68 €	15.98 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,664 €/m <sup>3</sup>	0,677 €/m <sup>3</sup>
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.15 €/m <sup>3</sup>	0.15€/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle (€ HT/an)	14.46	14.46	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0.47	0.47	0 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	70.86	70.86	0 %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle (€ HT/an)	15.68	15.98	+1.91%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0.664	0.667	+1.96 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	95.36	97.22	+1.95 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.15 €/m <sup>3</sup>	0.15 €/m <sup>3</sup>	0 %
TVA (%)	10	10	0 %
<b>Total</b>	<b>202.64</b>	<b>204.69</b>	<b>1.01 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.69</b>	<b>1.71</b>	<b>1.18 %</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	313 001.25
<i>dont abonnements</i>	76 166.31
Régularisations (+/-)	- 1 482.68
Autres recettes Non Valeurs	-550.68
<b>Total des recettes</b>	<b>310 967.89</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	466 654.79
<i>dont abonnements</i>	82 483.15
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 048.31
Autres recettes Non Valeurs	-715.21
<b>Total des recettes</b>	<b>463 891.27</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 774 859.16 €.

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon	1374*	100	100

\* donnée de la Police de l'eau

#### 3.2. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon	1374	100	100

### 3.3. Conformité de la performance des ouvrages (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon	1374	100	0

### 3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de DOMLOUP/Montgazon :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	126.7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		127,3

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** .

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2019</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	10 945

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2019</b>	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	235 617,83	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	114 759.96
	en intérêts	3 057.08

### **4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 162 226.63 €.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, **550.68 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	127,3
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1.69
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/53

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<u>Absents :</u>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet :** Création d'un poste d'Adjoint administratif

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

La réorganisation des services Finances et périscolaires et la charge de travail au sein du service des Finances nécessite de créer un poste d'Adjoint administratif à temps complet à compter du 22 mars 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet à compter du 22 mars 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/54

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet :** Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Le recrutement d'un agent d'accueil Etat civil pour remplacer le mi-temps à la mairie de Châteaugiron et le mi-temps à la mairie déléguée de Saint-Aubin du Pavail nécessite de mettre à jour les grades de cette filière de la façon suivante :

Emplois actuels à supprimer	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif	Temps complet	01/04/2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT

